

Toulouse, le 31 octobre 2004

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



LETTRE DES AMIS n° 209

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

SOMMAIRE

Editorial	1
Cours de paléographie	2
Représentation de l'association	2
Compte rendu de la sortie du 19 juin 2004	3
Compte rendu de l'assemblée générale du 2 octobre 2004	5
Informations-expositions-conférences d'associations amies	9
Avis de recherche	9
Vient de paraître	12
Travaux de nos adhérents	12
Chronique des Archives départementales	22

EDITORIAL

Chers Amis,

Je remercie toutes les personnes qui sont venues animer notre assemblée générale, transformant en rencontre cette formalité administrative.

Vous avez approuvé à l'unanimité notre travail de l'année 2003-2004 et nos propositions pour 2004-2005. Votre approbation unanime nous encourage et nous vous en remercions.

Notre équipe renforcée va se mettre au travail. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos désirs, vos idées et vos critiques. Je suis à votre disposition tous les mercredis après-midi (14 h - 17 h).

Consultez régulièrement notre site internet, mais lisez aussi la lettre qui vous apportera les dates de nos activités.

Geneviève Moulin-Fossey

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Les activités de l'association proposées à l'assemblée générale seront précisées au fur et à mesure de leur mise au point dans les prochaines lettres.

COURS DE PALEOGRAPHIE

1) Aux Archives départementales par Mme Sophie Malavieille (XVI^e au XVIII^e siècle) :
De 17 h 30 à 19 h, les mardis 16 novembre et 14 décembre 2004.

2) Aux Archives municipales par M. François Bordes (XVI^e au XVIII^e siècle) :
De 14 h à 15 h pour les débutants et de 15 h à 16 h pour les confirmés, le jeudi 21 octobre 2004.

3) Aux Archives départementales par Mme Geneviève Douillard :
De 17 h 30 à 19 h, cours de paléographie médiévale le jeudi 25 novembre 2004.

Nous sommes heureux de vous annoncer la reprise de l'initiation à la recherche les samedis de 10 h à 12 h dans la salle de lecture des Archives départementales par M. Jean Le Pottier sur le thème suivant :

Présentation de sources d'archives concernant l'histoire de l'immobilier (cadastre, enregistrement, hypothèques, etc...).

Dates retenues : 20 novembre 2004, 22 janvier, 19 mars et 21 mai 2005.

REPRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1) Médiévales 2004 de Baziège :
le samedi 6 novembre 2004 : vente de nos publications.

Programme : Colloque d'histoire (entrée libre)

8 h 30 – 12 h : Les routes de la vallée de l'Hers : la route des troubadours

Ouverture : Robert Gendre, Jean Odol, Lucien Ariès

Julien Pech - Une maison médiévale de St Michel de Lanès

Jean Odol - Les troubadours

Philippe carbone - La langue des troubadours

Georges Passerat - Les troubadours et l'Europe

14 h – 17 h : Le Catharisme

Jean Duvernoy - Petite histoire de l'hérésiologie cathare

Anne Brenon - Le berger, le traître et l'inquisiteur, les derniers chemins de Peire Maury

Laurent Macé - Les images de guerre du manuscrit de la Canso (Chanson de la croisade)

Jean Odol - La chartre de Niquinta 1167

17 h Forum : Le Canal du Midi

Invités : Arlette Tiennot, M^e Georges de Capella, Jean Paul Escalettes, Francis Falcou, Jean Odol et Lucien Ariès (régulateur)

Thèmes : Le rôle du Canal pendant la bataille de Toulouse de 1814 ; documents inédits sur l'activité économique du Canal ; plâtrières, four à chaux, potiers et Canal du Midi ; le cordier de Castelnaudary ; le blé du Lauragais

19 h : Les dix ans des médiévales - Rétrospective, bilan (Lucien Ariès)

20 h : Ripaille médiévale

Repas époque cathare ; recettes d'époque et cassoulet aux fèves

Animation musicale 20 h : Marotte et les Musards

Le dimanche 7 novembre : exposition / Fête Médiévale / Rallye Médiéval

Les métiers d'antan et animations médiévales avec le concours de P.A.S.T.E.L.

Rallye en Lauragais historique et sa pause gastronomique

Pré-inscription avant le 4 novembre au 05 61 81 83 67.

- 2) Salon du livre de Verfeil : samedi 27 et dimanche 28 novembre 2004 : présentation et vente de nos publications.

COMPTE RENDU DE LA SORTIE DE FIN D'ANNEE SUR LE THEME DU CANAL DU MIDI LE 19 JUIN 2004

Le samedi 19 juin, 42 membres de notre association se sont retrouvés devant le théâtre Daniel Sorano vers 7 h 45. Les minutes s'écoulèrent et ne voyant pas notre car arriver, grâce au téléphone portable d'une participante, on apprit que la direction de la société d'autocars avait communiqué une heure erronée de départ à notre chauffeur. Après ces frayeurs, nous arrivâmes sur la digue du bassin de St-Ferréol où Samuel Vannier, archiviste du Canal du Midi, nous attendait.

Il nous fit une présentation très complète des différents points du site, avec de riches explications à l'appui.



Le bassin de St-Ferréol vu depuis la digue

Nous fûmes parmi les très rares privilégiés à pouvoir pénétrer dans le tunnel conduisant à la voûte des robinets. Les autorisations deviennent en effet de plus en plus difficiles à obtenir, avec les plans vigipirates.



Entrée de la voûte des robinets



Tunnel de la voûte des robinets



Les 3 vannes au fond de la voûte des robinets centenaires



Le bassin de Naurouze avec l'allée de platanes bi-centennaires

Vers midi, notre autocar nous conduisit au seuil de Naurouze où une représentante de l'association d'histoire locale nous ouvrit la grille entourant l'obélisque dédié à Pierre-Paul Riquet et nous fit faire le tour du Grand Bassin en nous accompagnant jusqu'à l'écluse de l'Océan, où la péniche « Le Surcouf » nous attendait pour un déjeuner au fil de l'eau.



L'écluse de l'océan Fresquel



L'épanchoir de Naurouze évacue le trop-plein vers le

Le temps qui avait été plutôt frais pour la saison le matin, s'éclaircit l'après-midi, rendant la balade sur le pont de la péniche très agréable. Elle nous emmena, après le franchissement de quatre écluses dont une double, à Renneville, où nous attendait notre autocar. Une bien sympathique journée qui clôturait les activités de l'année !



L'écluse double d'en Cassan
canal

Arrivée de l'eau du bassin au point de partage des eaux sur le

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU SAMEDI 2 OCTOBRE 2004

55 membres de notre association étaient présents.

RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION DES AMIS DES ARCHIVES

Chers amis,

Je suis chargée par le Conseil d'administration de vous présenter le rapport moral de notre association.

Nous avons été élus le 4 octobre 2003 sur un projet, je vous présenterai donc le projet avec en regard, article par article, ce que nous avons réalisé cette année pour le mettre en œuvre, ainsi que notre réflexion sur les points qui n'ont pu être concrétisés :

Renforcement des liens privilégiés qui nous unissent aux Archives départementales qui sont à l'origine de notre association :

La prise de contact avec monsieur Le Pottier, nouveau directeur des Archives départementales a été très cordiale et encourageante pour l'avenir, sa participation aux activités organisées par notre association en est la preuve. D'autre part, la « chronique des Archives départementales » informant de l'actualité de celles-ci, a retrouvé sa place dans notre « lettre des amis ». Enfin, nous avons été heureux de la reprise des cours de paléographie médiévale, à notre invitation, par madame Geneviève Douillard depuis le mois de janvier 2004.

Ouverture en direction des autres acteurs institutionnels : Université, DRAC, autres sociétés savantes, Fédération historique de Midi-Pyrénées, autres dépôts d'archives...

Nous avons adhéré à l'association Riquet et à celle du Souvenir Napoléonien, un échange de livres avec l'association Guillaume Morand a eu lieu, enfin un de nos représentants (notre ami Pierre Vidal) a été élu au conseil d'administration de la Fédération Historique de Midi Pyrénées...Les cours de paléographie des archives municipales de Toulouse sont toujours ouverts à nos adhérents.

Coopération avec les universitaires, les généalogistes, les historiens locaux, les étudiants...

Quelques contacts ont été pris mais cela reste encore à approfondir.

Coopération surtout avec les Archives départementales :

- par le signalement de fonds en danger ou en vente.
- par la rémunération par l'association de saisonniers pour des classements particuliers.
- par d'autres opérations auxquelles nous allons réfléchir pour dynamiser l'association et valoriser les fonds des Archives départementales (expositions par exemple, d'autres idées seront les bienvenues).

La vente de documents anciens sur les marchés et brocantes semble plus rare qu'à une certaine époque. Certains de nos adhérents se sont déplacés plusieurs fois en vain sur les marchés. La recherche aléatoire, non organisée, n'est pas assez structurée, une autre méthode de recherche doit être appliquée ; il faut y réfléchir (des groupes de recherche par marché ou par centre d'intérêt pourraient être constitués).

D'autre part, cette année a vu la fin du classement du fonds des « Dominicains » par deux vacataires rémunérés par nos soins sur une période d'un mois.

Resserrer les activités autour des buts affichés par les statuts (article 2) :

Pour remplir les objectifs des statuts, nous avons maintenu les cours de paléographie se basant sur des textes d'archives ; la sortie ayant eu lieu dans les locaux des Archives du Canal, nous a permis de découvrir un autre dépôt.

- Le conseil d'administration s'est inquiété de l'augmentation sensible de la moyenne d'âge des adhérents et, par voie de conséquence, de la pérennité de l'association. Il nous a semblé urgent de l'ouvrir à de jeunes actifs et aux étudiants ; pour ce faire notre association doit devenir plus attractive, proposer des prestations adaptées pour un coût modique ;

Le problème reste toujours d'actualité, aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée.

- modification des statuts pour mettre les textes qui régissent notre association en adéquation avec sa vie quotidienne – Assemblée Générale extraordinaire réunie au 1^{er} trimestre 2004 (article 14 des statuts) ;

De nouveaux statuts ont été rédigés, un règlement intérieur, qui n'existait pas, a été établi.

- proposition de remplacer les Petites Bibliothèques par une revue semestrielle ou annuelle (sur le modèle de la Revue du Comminges), ce qui présenterait plusieurs avantages :
 - vendre par abonnement aux non-adhérents et aux bibliothèques (élargissement de la diffusion et meilleure connaissance de notre association) ;
 - permettre à des historiens locaux ou à des jeunes chercheurs (maîtrise) de publier le résultats de leurs recherches et, ainsi, de les valoriser (coût à étudier) ;
- étude financière et de marché pour l'édition de cette revue ;

En raison de l'importance du travail, l'étude de faisabilité est toujours en cours.

- édition et diffusion d'une plaquette pour faire connaître Les Amis des Archives

Deux documents sont à votre disposition qui présentent l'association, ils sont diffusés aux Archives départementales, municipales et prochainement aux Universités de Toulouse.

- mise en ligne du site Internet de l'Association élaboré par une stagiaire des Archives.
Une nouvelle présentation de la page d'accueil est en cours d'élaboration.
Cependant les pages disponibles sont accessibles sur internet à l'adresse : www.2a31.net

Liens entre les adhérents :

- **La lettre des Amis a paru régulièrement tous les deux mois**
- **Une permanence a été assurée tous les mercredis après-midi**

Aide à la recherche :

- **Des cours de paléographie débutants, moyens, confirmés, et des cours de paléographie médiévale ont été assurés par les conservateurs aux archives départementales et municipales.**
- **L'initiation à la recherche n'a pas été réalisée cette année : il s'avère que cela posait des problèmes de locaux, de personnes assurant les cours, aucune suggestion de la part des adhérents ne nous ayant été faite de surcroît.**

Les conférences proposées ont été réalisées :

[Collège de Foix, Fouilles et restauration de l'Hôtel des Chevaliers de Malte]

Les visites prévues à la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine et aux Archives municipales ont été faites (expos A. M. : fontaines et Toulouse impériale), des raisons techniques ont empêché la visite à la bibliothèque de l'institut catholique.

Dans le cadre du 4^{ème} centenaire de la naissance de Pierre-Paul Riquet, la sortie annuelle de notre association a eu lieu le 19 juin dernier, sur le thème du Canal du Midi, vous en trouverez un compte rendu dans la prochaine lettre.

La proposition d'une nouvelle formule de dîner-débat (conférence sans débat à 18 heures - 18 h 30 ouverte gratuitement à tous les adhérents et, en particulier, aux étudiants, puis débat au cours du dîner à partir de 20 h) n'a pas trouvé de réalisation cette année, faute de temps. Le dîner-débat a donc eu lieu selon sa formule ancienne, à la brasserie des Arcades ; il avait pour sujet la bataille de Toulouse du 10 avril 1814.

Je vous remercie de votre attention.

BILAN FINANCIER

EXERCICE du 24 octobre 2003 au 25 septembre 2004

DEPENSES	RECETTES
<u>Association :</u>	<u>Association :</u>
Lettres des Amis et Petites Bibliothèques	Cotisations 4235,00
1565,16	Dîner-débat 1512,00
Sortie annuelle	Sortie annuelle
1805,00	1932,00
Dîner-débat 1470,00	
Frais de Gestion	
1891,27	
Dont : Assurance 424,99	

Internet 182,70 Cotisations assoc. 164,00 Fournitures 680,79 Frais d'envoi assoc + édit 213,99 Cadeaux 220,30 Salaire comptable 1220,00 Salaires stagiaires ADHG (2 en juillet) 1993,32 Charges sociales 2478,29 Frais financiers 41,58 <p style="text-align: right;">Sous-Total 12465,12</p>	Revenus financiers : 522,00 <p style="text-align: right;">Sous-Total 8201,00</p>
<u>Edition :</u> Saisie, graphiste, impression 2546,18 Impayés (8 factures) 191,42 <p style="text-align: right;">Sous-Total 2737,60</p>	<u>Edition :</u> Vente de livres (compris frais d'expédition) 5542,11 Braderie 235,70 <p style="text-align: right;">Sous-Total 5777,81</p>
Total général : 15202,72	Total général : 13978,81
<u>Balance négative* :</u> 15202,72 – 13978,81 = - 1223,91	

* Non compris valeur du stock :

- 6906 euros (inventaire au 20/8/04 sur la base de 50% du prix de vente aux libraires)
- livres commandés et envoyés : factures non encore réglées : 52,73 euros.

SITUATION DES COMPTES AU 25/9/2004

VALEUR ACTIF	
<u>Compte bancaire et de caisse :</u>	
Compte courant	159,76 euros
Compte sur livret	18339,00 euros
<u>Total de l'Actif :</u>	18498,76 euros

Le rapport moral et le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Candidats : mesdames Moulin-Fossey, Douillard, Pradel de Lamaze, Suau, Malavieille, Andrieu, Barbera, Quertenmont.
 Messieurs de Lavedan, Rigaud, Vidal, Bordes, Lemaistre, Piccinato, Thomas.

Cette liste a été adoptée à l'unanimité.

Madame Brigitte Lannes se propose pour tenir la comptabilité.

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 octobre 2004 et a élu le bureau suivant :

Présidente : Geneviève MOULIN FOSSEY élue à l'unanimité

Vice président : deux sont prévus par les statuts : Geneviève DOUILLARD et Jack THOMAS

Secrétaire général : Violante de LAMAZE

Secrétaire général adjoint : Daniel RIGAUD

Trésorier : Guillaume de LAVEDAN

Trésorier adjoint : poste vacant

Conseillers techniques :

comptabilité : Brigitte LANNES : assistance technique

site internet : Stéphane PICCINATO

édition : Guillaume de LAVEDAN

relation avec la presse : Geneviève MOULIN FOSSEY

comité de lecture : madame SUAU et monsieur BORDES se proposent de relire « les Jacobins ».

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFERENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

L'association des Amis des Archives de la Haute Garonne a toujours eu comme but de permettre aux chercheurs professionnels ou non de connaître les différentes sources qui s'offraient à eux ; c'est dans ce cadre que nous vous présentons les conférences ou les expositions à venir.

Dans le cadre des activités du Musée Saint-Raymond :

Au Musée Saint-Raymond, jusqu'au 9 janvier 2005 : Exposition « **Gaulois des pays de Garonne** ».

Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

- Samedi 20 novembre 2004 à 15 h : double conférence : « **Les fermes gauloises d'Armorique** » par Yves Menez, conservateur du Patrimoine au service régional de l'archéologie de Bretagne, puis en deuxième partie : « **Les fermes indigènes du Sud-Ouest** » par Lionel Izac-Imbert, conservateur du Patrimoine au service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées.
- Jeudi 2 décembre 2004 à 17 h 30 : « **La tombe à char de Boé (Lot-et-Garonne) : la sépulture d'un roi celtique en Aquitaine ?** » par Martin Schönfelder, chercheur associé de l'UMR 5594/3 Römisch-Germanisches Zentralmuseum de Mayence.

Au Musée de 18 h à 19 h :

- Mercredi 24 novembre 2004 : « **Le vin chez les Gaulois** » par Lydia Mouysset, assistante de conservation du Patrimoine au musée Saint-Raymond.
- Mercredi 5 janvier 2005 : « **La cuisine à Toulouse au I^{er} s. av. J.-C. : une activité sous influence** » par Alexis Gorgues, doctorant, Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, Casa de Velazquez, Madrid.

AVIS DE RECHERCHE

- Réponse par Gilbert Floutard à l'avis de recherche n° 236 dans lequel Jean-Marc Moriceau, président de l'Association d'Histoire des Sociétés rurales, nous demandait de lui faire part de tous relevés concernant les loups et leurs méfaits, notamment dans l'état civil :

Extrait du registre paroissial E1 de Lavalette (canton actuel de Verfeil en Haute-Garonne) :
« Françoise Dreuille fut mangée des loups le 8^e juillet 1631 ».

- Réponses par Jacques Sicart à ce même avis de recherche n° 236 :

1) Extrait de l'Histoire de Blagnac par Bertrand Lavigne, éditée en 1875 :
Blagnac en décembre 1712 : des loups attaquent le bétail rassemblé au ramier, en bord de Garonne, malgré la présence du gardien Bertrand Richat, qui ne peut, à lui seul, arrêter le carnage. Les consuls ne lui trouvent pourtant aucune excuse et le révoquent.

2) Extrait du Journal de la Haute-Garonne n° 345 du 9/7/1807 :
« Lyon, le 27 juin. Un loup qui a dévoré deux enfans dans la commune d'Azolette, a également exercé ses ravages dans la commune de Proprières, dépendante du même canton. Le 16 de ce mois, ce loup, après avoir traversé un troupeau de moutons, sans s'être jeté sur aucun, a entraîné dans la forêt un enfant qui gardoit ce troupeau, lui a ouvert le crâne, et l'a laissé dans un état tel que l'on désespère de ses jours. Sur l'avis que M. le préfet a reçu de ce fâcheux évènement, ce magistrat s'est empressé d'autoriser une battue. »

- Réponse par Louis Latour à l'avis de recherche n° 144 :

L'aube de Provence

L' *Avis de recherche* n° 144 nous avait interrogés sur le sens du mot **albarède**. J'avais essayé d'y répondre alors (c'était en septembre 1997 ; sept ans déjà !) avec l'aide des dictionnaires savants d'Emil Lévy, André Lagarde, Louis Alibert et du *Tresor dóu Felibrige* de Frédéric Mistral.

Cet été, lisant avec délices la « *Nouvello proso d'armana* » de Frédéric Mistral, publiée par sa veuve en 1927, j'y ai trouvé un beau texte consacré à l'aube de Provence. Je ne résiste pas au plaisir de vous le présenter aujourd'hui, dans sa graphie mistralienne, suivi de sa traduction par Pierre Devoluy.

Louis Latour.

*L'AUBO EMÉ LIS AUBADO MAIENCO.**

L'aubo, qu'en boutanico apellon populus alba, es l'aubre rèi de la Prouvènço. Noun n'i'a ges, de tant grand ni de tant majestous en terro dóu Miejour. Dins li cremen dóu Rose, sur li levado e dins lis isclo, l'aubo vén couloussalo coume li trounc gigant di fourèst vierge d'Americo.

Emé si pège blanc, bèn enroula, mabrin, dre coume de coulouno, emé si bèu brancage qu'argentau l'enmantellon e que, boufe que boufe, tènnon tèsto au mistrau, l'aubo fai sounga, me sèmblo, autant pèr l'estaturo coume pèr soun noum, au mite dóu gigant Aubioun, aquéu fiéu de la terro que luchè contre Hercule sus lou ribeirés dóu Rose.

Fau vèire l'aubo en Bartalasso, à Valabrego, à Tarascoun, dins li Segounau, en Arle, sus li dougan de la Camargo :

O magnifiqui souloumbrado !
De frais, d'aubo desmesurado
Miraiavon di bord si pège blanquinous
De lambrusco antico, bestorto,
L'envertouiavon si redorto,
E dóu cimèu di branco forto
Leissavon pendoula si pampagnoun sinous.
(Mirèio.)

Forço mai aboundouso autre-tèms qu'au-jour-d'uei, l'aubo dins nòsti païs, èro autre-tèms, pèr eicelènci, lou grand bos de service.

Li radèu qu'Anibau faguè construire à Bèu-Caire, à Roco-Mauro o outro part, pèr traversa lou Rose emé sis elefant, fuguèron entaula 'mé lis aubo esfraïouso que ribejavon noste flume.

Aquéli douge nau que Cesar faguè basti, dóu tèms qu'assiejavo Marsiho, e que faguè basti en Arle, nau e galèro que fuguèron armado en trento jour, fuguèron facho emé lis aubo que se toumbè de-long dóu Rose.

Tóuti li moble populàri que se fan vuei emé de nóuguié, coume taule, pestrin, paniero, gardo-raubo, tout acò, jusqu'à Louis XV, dins nòstis encountrado, noun de fasié que de bos d'aubo – qu'en estènt travaia pren uno coulour roussenco.

*Enfin, quand se planto lou Mai, subre li dos ribo dóu Rose, à Tarascoun coume à Bèu-Caire e'n tóuti li païs vesin, li jouvènt, dins la niue dóu bèu proumié de Mai, van, dins lis **aubaredo**, derraba 'no jouïno aubo, la miés avengudo que trovon, e'm acó la vènon planta au pourtau de la vilo o bèn contro la porto d'aquéu que volon ounoura.*

Frederi Mistral.

L'AUBE ET LES AUBADES DE MAI.

L'aube, qu'en botanique on nomme *populus alba*, est l'arbre roi de la Provence. Il n'y en a point d'aussi grand ni d'aussi majestueux en terre du Midi. Dans les alluvions du Rhône, sur les digues et dans les îles, l'aube devient colossale comme les troncs géants des forêts vierges d'Amérique. Avec ses fûts blancs, bien ronds, marmoréens, droits comme des colonnes, avec ses beaux branchages qui lui font un manteau argenté et qui – si fort qu'il souffle – tiennent tête au mistral, l'aube fait songer, il me semble, autant par sa structure que par son nom, au mythe du géant Albion, ce fils de la Terre, qui luttait contre Hercule sur les rives du Rhône.

Il faut voir l'aube en Barthelasse, à Valabrègues, à Tarascon, dans les Segonnaux, à Arles, sur les rivages de la Camargue :

*O magnifiques ombrages !
Des frênes, des aubes géantes
Miraient, des bords, leurs troncs blanchâtres ;
Des lambrusques antiques, tortueuses,
Y enroulaient leurs lianes,
Et du faite des branches fortes,
Laisaient pendiller leurs moissines noueuses.
(Mireille.)*

Beaucoup plus abondante, autrefois qu'aujourd'hui, l'aube dans nos pays, était jadis par excellence, le grand bois de service.

Les radeaux qu'Annibal fit construire à Beaucaire, à Roquemaure, ou ailleurs, pour traverser le Rhône avec ses éléphants furent taillés dans les aubes prodigieuses qui bordaient notre fleuve.

Ces douze nefes que César fit construire, pendant qu'il assiégeait Marseille, - et qu'il fit construire à Arles, - nefes et galères qui furent armées en trente jours, on les fit avec les aubes coupées le long du Rhône.

Tous les meubles populaires qui se font aujourd'hui avec du noyer, comme tables, pétrins, panières, garde-robes, tout, jusqu'à Louis XV, dans nos contrées, ne se faisait que de bois d'aube, - lequel, travaillé, prend une couleur rosée.

Enfin, quand on plante le Mai sur les deux rives du Rhône, à Tarascon comme à Beaucaire et dans tous les pays voisins, les jeunes gens, la nuit du beau premier de Mai, vont, dans les **aubarèdes** (1), arracher une jeune *aube*, la mieux venue qu'ils trouvent, et ils viennent la planter devant la porte de celui qu'ils veulent honorer.

(1). *Aubarède, albarède, albarée*, plantation d'aubes.

* "**Nouveau proso d'armana, par Frederi Mistral,**

"Obro inedito de Frederi Mistral, publicado soto la direicioun majo de Dono Frederi Mistral, emé traducioun franceso, pèr Pèire Devoluy." Paris, Grasset, 1927.

VIENT DE PARAITRE

1. Revue **Patrimoine Midi-Pyrénées** N° 5 octobre à décembre 2004.
2. **Le Jardin des Antiques** N° 37 octobre 2004 (Amis du Musée Saint-Raymond).

TRAVAUX DE NOS ADHERENTS

Madame Geneviève Durand nous a fait parvenir l'étude suivante :

Une commanderie pyrénéenne au XIII^e siècle :

Salau en Couserans

La commanderie de Salau a été connue au XIX^e siècle par les travaux de Lahondès qui est venu visiter la chapelle et a publié quatorze chartes du XIII^e siècle dans les années 1880.(1) Quelques décennies plus tard, un touriste, un professeur de mathématiques en villégiature à Salau, Jean Claustres, rédigea un fascicule pour présenter toutes les traditions qu'il avait pu recueillir sur place.(2) On bâtissait alors l'école et en faisant les fondations, l'entrepreneur trouvait les restes de bâtiments datant des Hospitaliers. Son fascicule est précieux car il a entendu le témoignage des anciens du village, il a vu les lieux avant l'inondation de 1937. Il a dessiné un plan des bâtiments des Hospitaliers tels qu'on pouvait alors les reconstituer. Le corpus des actes concernant Salau conservés dans les layettes de la Commanderie de Caignac à laquelle Salau fut rattachée dès le XIV^e siècle, enfin, s'éclaire à la lumière de ces

anciennes publications : ce corpus (2) est spécialement riche pour le XIII^e siècle. On ne peut qu'être étonné de la vitalité d'une commanderie montagnarde et de l'animation qui règne à cette époque autour d'elle dans ces hautes vallées.

Les Hospitaliers sont à Salau en 1191 puisqu'une charte nous indique que, à cette date, ils achètent une terre. Qu'est-ce qui les a amenés à s'installer au pied d'un port à 2.087 mètres d'altitude ? Y ont-ils été incités par quelque seigneur voisin ? Quelqu'un du versant sud ou du versant nord ? Aucun document ne le précise. La comparaison avec Gavarnie peut être instructive. Là-bas, la présence des Hospitaliers est attestée dès 1140 et la protection constante des rois d'Aragon aux siècles suivants laisse penser qu'ils ont favorisé la venue des Hospitaliers en ces hautes terres. Cinq commanderies situées au pied des ports de la chaîne centrale ont été créées par les Hospitaliers. Outre Gavarnie et Salau, nous connaissons celles d'Aragouet, de Joueou et de Capoulet. Il semble que les Hospitaliers ont au XIII^e siècle rencontré là une occasion d'exercer leur vocation d'accueil et de soin auprès des pèlerins et des voyageurs.

A leur arrivée à Salau, les Hospitaliers trouvent une modeste chapelle érigée un siècle plus tôt. Selon une légende bien attestée par la tradition locale, sa fondation serait due à une princesse espagnole, Carmela de Bazan, venue finir là ses jours dans la prière. L'histoire du Haut-Pallars nous apprend que, à la fin du XI^e siècle précisément, régnait sur le versant sud une comtesse qui dota plusieurs églises en vallée d'Aneu, Lucia, sœur d'Almodis de Barcelone et veuve d'Artau I^{er} de Palhars. Ne serait-elle pas le modèle de la princesse de la légende ?

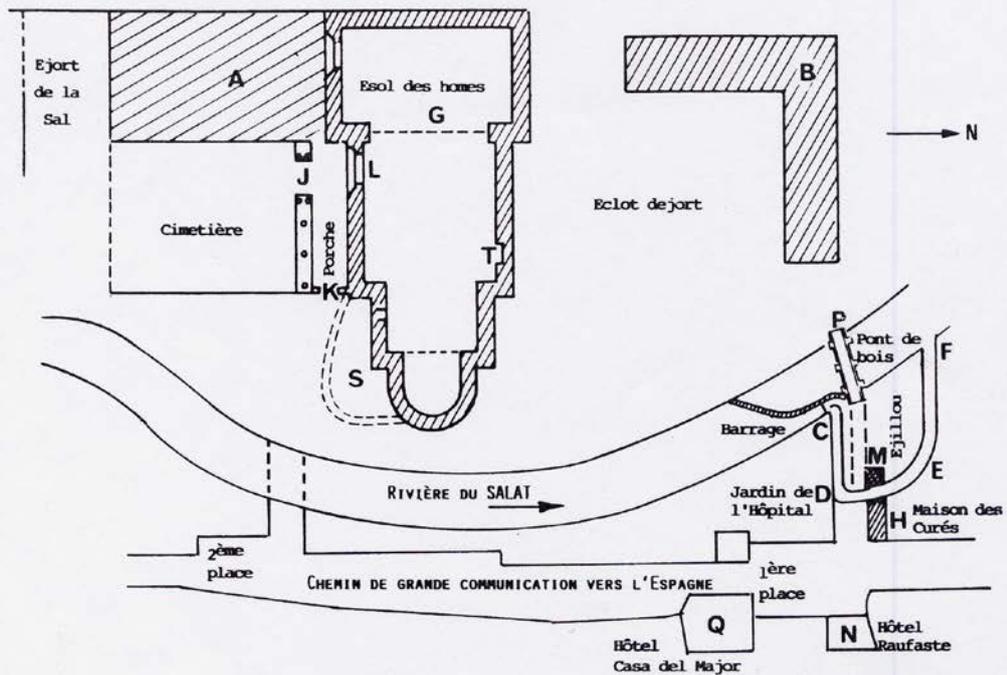
Les Hospitaliers ont été des bâtisseurs. Ils agrandirent la chapelle en la prolongeant vers l'ouest par un **narthex** plus haut que la chapelle et qui communiquait avec leur logis par des portes que l'on voit aujourd'hui murées. **Leur logis** se situait dans la partie supérieure du cimetière actuel perpendiculairement à l'église. Ce narthex, que la tradition recueillie par Jean Claustres appelait « *eth sol des homes* », était, lui dit-on, autrefois fermé par une grille.

Devant la porte d'entrée de la chapelle située au midi, il y eut un **porche**, encore mentionné dans la visite de 1730 pour les réparations que l'on doit y faire mais disparu au XIX^e siècle. Ses colonnes furent retrouvées lors de la construction de l'école et placées le long d'une allée qui bordait le Salat. Elles ont été emportées par l'inondation de 1937. Lahondès et Jean Claustres ont parlé de ses chapiteaux. J. Claustres mentionne sur l'un, « *la faute de nos premiers parents ; sur un autre, tout mystique, une couleuvre avalant un crapaud...* » J. Claustres dit encore : « *Le porche s'ouvrait à l'extérieur par une porte (d) qu'on nomme **porto des enrachats**, corruption du mot **irètches**, traduction romane du mot **hérétiques**. Cette porte était surmontée d'un arceau cintré portant un écusson ; le tout a disparu au moment où l'on a construit la sacristie latérale (s) qui reste une faute architecturale : des gens du village attestent l'existence du cintre et de l'écusson* ».

A la place de l'école se trouvaient les **bâtiments de service**, écuries, four, remises maisons des serviteurs. De l'autre côté du Salat était **le moulin** ainsi que **l'hôpital** appelé par la suite « *Maison des curés* ». Pendant les siècles où les Hospitaliers n'étaient plus présents, il y eut toujours une auberge tenue par les gens du pays.

Jean Claustres nous a conservé des appellations qu'il n'a pas expliquées. Ainsi, entre les communs et l'église : « *e clot dejort* », peut-être le potager ? Et au sud du

logis : « *ejort de la sal* » : peut-être l'endroit où se trouvait la réserve de sel ? On sait que parmi les denrées en provenance du versant sud, il y avait le sel de Cardona et l'huile d'olive. Pour l'huile, le souvenir en était bien conservé : « *Tout à côté des colonnes, vers le sud, se trouve une auge en pierre que remplissaient d'huile les habitants de la vallée espagnole pour permettre aux Hospitaliers de conduire durant la nuit, avec des chiens, les pèlerins dans la montagne.* ». Et plusieurs documents confirment que jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les Salatois se préoccupaient des « *saints censaux* » dus par la vallée d'Aneu dont on attendait cette précieuse huile.



Plan de Salau-d'en-Bas, de l'Eglise et ses abords

Nous avons repris en le clarifiant le plan dessiné à main levée par J. CLAUSTRES vers 1920. Il avait recueilli les témoignages des anciens du village et de l'entrepreneur, Monsieur SUTRA, de Massat, qui avait construit l'école et trouvé les fondations des anciens bâtiments.

- A Habitation des Hospitaliers, aujourd'hui comprise dans le cimetière ; elle communiquait avec le chœur des frères "Esol des Homes" par une petite porte aujourd'hui murée. A l'étage, une autre porte également murée donnait accès à la tribune.
- B Dépendances de l'Hôpital : écuries, remises, four, maisons des serviteurs.
- CDEF Barrage et canal.
- Ejillou Petite île entre barrage et torrent.
- G Grille en fer, très anciennement disparue.
- H Hôpital (appelé ensuite "Maison des curés") : J. Claustres y a vu des pentures, des gonds et un verrou de porte d'époque médiévale.
- J et K Entrées du porche. Le porche fut supprimé lors de la construction de la sacristie au XIX^e siècle. L'entrée "K" était surmontée d'un cintre et d'un écusson. Selon les témoignages recueillis par J. Claustres, elle était appelée "Porto des Enratchats".
- L Entrée de l'église.
- M Moulin : au temps de J. Claustres, il n'existait plus que le canal d'amenée qui disparut en 1937.
- N Hôtel Raufaste.
- P Pont de bois.
- Q Hôtel Casa del Major.
- S Sacristie ajoutée au XIX^e siècle et emportée par l'inondation de 1937. La dernière restauration en avait supprimé toute trace.
- T Siège du Prieur.

La constitution du domaine foncier

Presque toutes les chartes conservées concernent la terre ou des redevances. Pendant le cours du XIII^e siècle, les Hospitaliers ont exploité directement un important domaine qui s'est réduit à quelques redevances lorsqu'ils l'ont laissé en fermage au début du XIV^e siècle. Ce domaine s'est constitué d'abord par **des achats**. Ainsi le premier document conservé les montre achetant à un habitant de Seix la terre de Pierrefitte pour neuf sous morlaas. Deux chartes mentionnent un paiement en nature : on leur vend une terre pour trois chèvres ou pour un bœuf de quinze sous. Face à cette économie de troc, les Hospitaliers apportent de l'argent monnayé, monnaie morlaas le plus souvent. C'est seulement vers la fin du siècle que sont mentionnés le denier tolzan et le denier melgorien. Parfois, les vendeurs se ravisent : à une charte gasconne où le prix est un bœuf de quinze sous succède l'année suivante une charte latine où la vente se fait pour douze sous.

Les Hospitaliers prêtent des sommes qui doivent être importantes : trente sous, quinze sous, vingt sous. En garantie de remboursement, on leur laisse des droits et/ou des terres : « *la quarta part del me dreit de Saused et la quarta part del camp de la artiga d'Angols, el me dreit del camp de Peyrafitta, el me dreit de las delmas* » (1203) En 1233, le vicomte de Couserans, Roger de Comminges, se porte garant pour des jeunes gens. Les Hospitaliers leur prêtent vingt sous de bons deniers morlaas « *desquals io son be pagat a ma voluntad, ab atal convenz que quan le fil d'En R. de Bunians tornaran al casal, que combren la tera ab los XX sols que vos redan de Martror en Martror...* ». Donc la terre est laissée aux Hospitaliers jusqu'à ce que les jeunes gens rentrent à la maison et qu'ils rendent l'argent. Vont-ils partir à la Croisade ? En Palestine ou en Espagne ? Ou seulement font-ils partie de la suite du vicomte qui se charge de leur éducation ?

Il y a enfin **des dons**. Ceux-ci se caractérisent par des formules traduisant une intention spirituelle qui révèlent comment sont perçus les Hospitaliers. Certains de ces dons semblent motivés par la présence d'un membre de la famille dans la communauté. Ainsi Pons de Pujol et son épouse Na Galart donnent « *a deu e a l'espital de Salau ab nostra fila Na Blanca-Flor e als abitadors de la mazo...* » : on comprend que leur fille est parmi les habitants de la maison, probablement donatée.

Parfois, vente et don se mêlent. Ainsi, en 1245, tous les membres d'une famille donne une terre pour vingt sols morlaas dont ils se disent bien payés mais ils ajoutent qu'ils le font « *pour l'âme de notre père et notre mère qu'ils soient pardonnés* (« *ep anima de nos pair e de nostr. mair que sian parsoners* »). Donc, vendre des terres à l'hôpital n'est pas une vente comme une autre : même si l'on reçoit quelque argent, c'est une œuvre pieuse, c'est pour le salut des vivants et des morts.

Plusieurs chartes viennent en confirmation d'une donation faite antérieurement par les parents. La plus importante de ces donations provient d'une famille Orset ou Osset de Saint-Girons qui semble à l'origine d'une annexe située en aval, Saint-Martin. D'autres lieux dits apparaissent, en effet, dans la donation de 1246, celle de 1272 et l'échange de 1268.(4)

De quoi était composé ce domaine ?

Dans le village même de Salau, on utilisait encore au XX^e siècle l'expression « **île de Malte** ». Deux chartes, l'une gasconne de 1220, l'autre latine de 1221, signalent l'achat d'une île, « *la ila de Crabilgas erma e cundreta embes lo bazercal* » « *nostram insulam ad Crabilgas sub Costoaga a fluvio usque ad viam* ». De quelle île

s'agit-il ? Probablement de l'espace compris entre un ancien bras du Cougnets dont le confluent était situé plus en aval et le confluent actuel. Il est probable qu'il s'agit « *du lopin de terre appelé pré de l'église* » encore reconnu aux Hospitaliers lors des ventes révolutionnaires, ce qui expliquerait le maintien de l'appellation « *île de Malte* ». Par contre, les toponymes Crabilgas et Costoaga n'ont pas subsisté.

Aux environs de Salau.

Cinq chartes mentionnent le lieudit « **Peyrefitte** ». Petrafitta est la toute première terre achetée en 1191 ; ensuite, ce premier achat est complété par d'autres. Enfin, en 1292, ce lieu est présenté comme la ferme où huit laboureurs travaillent sous la direction d'un frère, servis par une vieille servante. Bien que les cadastres récents ignorent ce toponyme, tout porte à croire qu'il s'agit de la vallée voisine d'**Angouls** où la tradition locale a conservé le souvenir de la présence des Hospitaliers. On montrait encore il y a vingt ans rive droite du ruisseau une grande bâtisse appelée le château. Et aujourd'hui encore, il subsiste, rive gauche, une maison sur le linteau de laquelle est une croix avec la date de 1785. Il est probable qu'au XIII^e siècle, les Hospitaliers, comme les Cisterciens, exploitaient directement leur ferme.

Quelques toponymes sont reconnaissables malgré des différences orthographiques : Angouls, Saused (Sahusset), la Taule (Pont de la Taule), Combe longue (Comba longa) et bien sûr les noms des villages : Asseis (Seix), Ost (Oust), Olus (Aulus), Ustol (Ustou), Suoys (Soueix ?)... Mais la microtoponymie a bien évolué et je ne sais où situer la terra Galinaga, la Serra de Folgarosa, le colhed Sauraga, le casal d'Espiajeja, Malagarbia, Burc, la comba de Noal... Il semble, en tout cas, que les terres des Hospitaliers étaient situées dans la haute vallée du Salat en amont de Seix, particulièrement vers le Pont de la Taule.

Au voisinage de Saint-Girons était **Saint-Martin**. Ce second hôpital est mentionné pour la première fois dans une charte de 1246, une donation confirmée au « *commandeur de Salau et de Saint-Martin*. » Les lieux dits, mentionnés dans un échange effectué en 1272, sont difficiles à repérer. Ce Saint-Martin est aujourd'hui une ferme située au bout d'un chemin qui se détache vers le sud de la route de Saint-Girons à Foix entre le château de Seillan et Baliar. Nous savons qu'il y eut là un véritable hôpital puisque le donateur, Guillaume Orset, se dit « *jazent de malautia en l'hospital de Sant-Marti* ». La présence des Hospitaliers en ce lieu me paraît motivée par une importante donation. La charte de 1271 l'évalue à plus de 500 sols. Mais, à la différence de Salau où une auberge était nécessaire au débouché du col et où elle a survécu au départ des Hospitaliers, un hôpital à Saint-Martin ne se justifiait pas sans leur présence et il dut ne rester de ce côté que quelques terres mentionnées dans les registres ultérieurs.

Dernier en date, **Sanctus Johannis apud pedem portus de Salau**, l'établissement situé sur le chemin du Port de Salau, apparaît vers la fin du XIII^e siècle. Une donation de 1283 complétée par un achat en 1285 permirent de construire un oratoire et un abri. La charte de 1292 y affecte un frère ou un donat. Sur les cartes actuelles, on peut voir, avant la cabane de Pouilh, le toponyme « *Bois de Sant-Jouan* ». Les anciens ont transmis qu'il y eut là une « gleysetto » mais au début du XX^e siècle, Jean Claustres considérait déjà qu'il n'en subsistait aucun vestige.

C'est donc un peu la toponymie « île de Malte, Bois de Sant Jouan, Gleyzette... » et la tradition locale qui permettent de repérer l'ancien domaine des Hospitaliers : affermé

dès les premières années du XIV^e siècle, il se réduira à quelques redevances vite tombées en désuétude.

*
* *

Revenons au XIII^e siècle pour examiner l'état social du Haut-Salat que révèlent les chartes conservées. Les donateurs et les témoins qui y figurent nous montrent une société aisée. Quatre chartes émanent de la haute noblesse, dont trois, de la famille des vicomtes de Couserans et une, d'une noble dame de l'autre versant. Celle-ci, « *domina Sibiliala de Bela, uxor domini Guillelmi de Bela* » est probablement ou la dernière épouse du vicomte de Couserans, **Roger II de Comminges**, ou une de ses descendantes. On sait que Roger II de Comminges avait acquis par son mariage avec l'héritière du Palhars Sobira, Na Guilelma, la seigneurie sur le versant sud. Celle-ci s'étant retirée dans un couvent, une nouvelle union avec une autre dame du versant sud, Sibilla de Berga, confirma les droits du vicomte sur le Palhars Sobira et lui donna une descendance de ce côté. L'union du Palhars et du Couserans dura jusqu'à la mort de son fils Roger III (1267) : elle avait duré environ un demi-siècle. Ensuite, le Palhars revint à la descendance catalane de Roger II et de sa dernière épouse. En 1266, au moment où se préparait la succession, les Hospitaliers ont dû demander que leur soit confirmé le droit pour les troupeaux et les hommes à passer sur les terres du Palhars. La charte accordée par Sibilla de Bela est un sauf-conduit qui assure protection aux hommes et aux biens de la commanderie.

Roger II lui-même est présent, nous l'avons vu, pour garantir un prêt accordé par les Hospitaliers en 1233. En 1267, **la veuve de Roger III, Grise de Quer**, vient à Salau : elle offre à la commanderie une redevance que les habitants d'Aulus lui versent chaque année à la Saint-Jean et un homme avec tous les droits qu'elle a sur lui (4) preuve que le servage existe encore. (Il sera aboli peu après par Arnaud d'Espagne). Enfin, en 1299, **un autre Roger**, le **petit-fils** de la précédente vient et offre les redevances que lui versent les villages du versant sud, Isil, Esterri, Alos, redevances dont on parle encore dans les registres du XVIII^e siècle.

Le reste de la société salatoise est plus difficile à situer. Ces familles qui vendent ou donnent des terres ont des biens au soleil. Certaines possèdent des dîmes ou des droits sur des champs. Est-ce signe de noblesse ? A cette époque, les patronymes ne sont sans doute pas fixés et le fait de s'appeler P. d'Ost, R. d'Ustol, B. de Sentenaco, Br d'Ercé semble plus une référence à l'origine locale. Il est vrai que ces désignations se retrouvent tout au long du siècle et marquent la permanence de ces familles : ainsi, en 1203, P. d'Ost ; en 1245, les fils d'En P. d'Ost ; en 1285, Arnaldus d'Ost...

Parfois, à côté du nom d'un témoin, on trouve la mention d'une profession : *medicus* (1203), *miles* (1299). Mais certaines désignations peuvent être des surnoms tels *bacaler* (1233) ou *montanarius* (1285) ? ou déjà des patronymes : *mercator*, notaire en 1246 ? Les fonctions les plus fréquemment mentionnées concernent les gens d'église : *scolaris* (1221,1226) que Lahondès traduit par « novice », *capelan* (1243), *clericus* (1267), *canonicus ecclesie sedis coseranensis* (1267), *presbyter* (1285).

Comment se recrutent les frères de la commanderie ? Il semble qu'ils ne soient pas étrangers au pays. Les noms des commandeurs impliquent une origine locale : le premier, Dominique de l'Artigue, (dans ces montagnes, il y a beaucoup d'artigues, mot qui veut dire « terre défrichée ») est présent pendant un demi-siècle ; en 1242, il est encore cité comme « capelan ». Ensuite, G. Cabalb, (un nom local) ; B. de

Durban ; puis, Guillaume de Lirbat. A la fin du siècle et au début du suivant, Pierre Saquet. Le mandat de chacun dure plusieurs décennies. Parmi les autres frères, on trouve des personnages qui figuraient précédemment comme donateurs, témoins ou scribes.

Les relations des habitants avec les Hospitaliers ont-elles toujours été bonnes ?

Une seule charte témoigne de plaintes de la population au sujet de terres. La charte de 1258 est un arbitrage. Une cour est assemblée à Seix en présence du notaire public de Saint-Girons et de la terre d'Arnaud d'Espagne : elle est formée de quatre notables. Quatre autres notables signent comme témoins ainsi que quatre frères de la commanderie. Cinq plaintes sont présentées. A toutes il est répondu « *accordats dizen per judgement que deven cessar de la demana que fazian a l'espital de Salau... e pausan vilener... asolven l'espital de la dita demana per tots temps* ». La charte ne précise pas les raisons qu'a entendues la cour de la part des parties. Ce qu'on comprend, c'est que les plaignants sont déboutés.

Plus fréquentes sont les expressions d'attachement à la commanderie. Ainsi, en 1226, lorsque Raymond Galin et Amelius de Acasesso (de Seix ? l'orthographe est inhabituelle) empruntent quinze sols ou un bœuf en mettant en gage la moitié d'un champ pour vingt ans, ils ajoutent « *Et si par hasard un jour nous souffrons de maladie ou d'infirmité, [les frères] doivent volontiers nous recevoir dans leur hôpital, nous assurer le nécessaire et si la mort nous advenait, nous ensevelir comme frère sans objecter nos fautes personnelles.* » (6)

En 1243, Roger de Balaguer et Odon son fils parlent de « *la maison de Salau qui nous accueille en tous les bienfaits spirituels (« los bes feitz espiritals »), nous et les nôtres en tous temps et la maison qui m'a accordé sa compassion « que ma feita piatansa ».*

En 1272, Guillaume Orset, qui se trouve malade en l'hôpital de Saint-Martin, confirme sa donation de 1246, se disant y être « *amené par sa foi, par la grande dévotion qu'il avait audit hôpital et par le salut de son âme et de tout sa famille* » « *ad aisso amenag per fe e per gran devocio que avia aldit ospital e per salvacio de la sua anima e de tot so linhatge..* » (7)

La vie de la commanderie d'après la charte de 1292

Cette réputation de la maison de Salau est confirmée par ce que nous apprenons de la visite du prieur de Saint-Gilles en 1292 : Salau est un lieu béni « *où le Seigneur, en son nom et en celui de la Bienheureuse Vierge opère des miracles.* Guillaume de Villaret vient donc jusqu'à Saint-Girons où il convoque le précepteur, Pierre Saquet, et tous les frères de Salau et de Saint-Martin pour leur demander de se conformer davantage à la règle de l'Ordre. Il trouve que les frères et les donats vivent « *diversimode* », litote qui semble signifier que chacun en fait à sa guise sans demander la permission au précepteur. Il leur reproche particulièrement d'aller et venir d'une maison à l'autre sans autorisation : ceux qui habitent à Saint-Martin et dans les maisons d'en bas viennent à Salau de leur propre chef et ceux de Salau descendent dans les maisons d'en bas sans autorisation.(7) Le redressement de la

discipline doit se faire par une stricte répartition des tâches, ce qui nous vaut un état des lieux très précis :

- 3 frères et 3 clercs, donats ou séculiers, seront toujours dans l'église de Salau chargés du service.
- 1 frère gardera les clés de la maison et 1 donat s'occupera du moulin et du four.
- 1 frère ou 1 donat sera affecté à l'hôtellerie pour recevoir les pauvres et les hôtes.
- 2 servantes, vieilles en quelque sorte (*quemadmodum veterane*), seront affectées au service de ladite maison.
- 2 donats ou 2 séculiers, pour garder les chèvres
- 1 donat ou 1 séculier, pour garder les porcs
- 2 donats ou 2 séculiers ; pour garder les moutons.
- 1 frère et 8 hommes, à Pierrefitte pour faire les labours et l'entretien avec une servante ancienne, donat ou séculière, sous la responsabilité du précepteur de Salau.
- 1 frère ou 1 donat, à Saint-Jean pour gouverner la maison, sous la responsabilité du précepteur de Salau.

Tout ce personnel est réparti en trois catégories : les frères, les donats et les laïcs sans compter les femmes. Pour évaluer combien cela faisait de frères ou de donats dans cette répartition qui laisse des alternatives (frères OU donats, donats OU laïcs), j'ai établi un tableau par poste de travail en marquant x là où l'alternative était possible.

	Frères	Donats	Séculiers	Donates	Séculières	Postes de travail
Eglise	3	3	x			6
Clés Maison	1					1
Moulin, four		1				1
Hôtellerie	1	x				1
Servantes (vieilles)					2	2
Garde chèvres		2	x			2
Garde porcs		1	x			1
Garde brebis		2	x			2
Peyrefitte	1		8	1	x	10
Saint Jean du Port	1	x				1
Total maximum	7	11	12	1	3	
Total minimum	5	9	8	0	2	
Total postes de travail						27

On peut ainsi dénombrer un maximum de 7 frères, un minimum de 5, nombre équilibré par celui des donats : 9 ou 11. Le nombre total, frères et donats ensemble étant toujours de 16. Cela paraît beaucoup mais sur une charte qui sans doute rassemble Salau et Saint-Martin (1268), nous voyons mentionnés un total de treize frères. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'afflux des vocations était donc un problème. Et le prieur de Saint-Gilles interdit formellement que à Salau, « *la quantité des frères, sœurs ou donats soit supérieure à ce qui vient d'être précisé. Que le reste des frères, sœurs ou donats qui sont à Salau aillent à Saint-Martin à la demande du précepteur de Salau.* » Ce qui laisse entendre qu'on se bousculait pour être à Salau plutôt qu'à Saint-Martin.

Si l'autorité du précepteur a été sérieusement renforcée vis à vis de sa communauté, elle est néanmoins limitée sur certains points : « *qu'il ne puisse pas faire*

*d'échange au-delà de cent sous » Et surtout, en matière de recrutement : « que le précepteur ne puisse recevoir personne comme frère, donat ou donat **corporellement** sans la permission du prieur. Et, si avec la permission du prieur, il recevait quelqu'un ou quelqu'une, qu'il veille à ce qu'ils ne soient pas liés par le mariage. Par contre, **au spirituel**, qu'il puisse les recevoir sans la permission du prieur, selon qu'il lui semblera bon de faire. »(8) Il semble donc que le précepteur ait trop facilement cédé à des demandes telles que citée ci-dessus (6) et accordé à des laïcs généreux et amis la qualité de frère ou de donat. Le prieur exige que l'entrée véritable dans l'Ordre réponde à plus d'exigence. Par contre, accorder la participation aux grâces spirituelles reste en son pouvoir. Dernière recommandation : « que les frères et les donats de Salau exercent le service et la profession qu'ils exerçaient dans le siècle selon la règle de l'hôpital et s'ils refusaient, il peut les y contraindre ».*

Toutes ces prescriptions nous paraissent d'autant plus extraordinaires que vingt-cinq ans plus tard, la commanderie a dû se vider. En 1317, le frère Saquet donne les terres en fermage. Les Hospitaliers ont quasiment laissé tomber la commanderie pendant plus de deux siècles et quand un frère tente au début du XVII^e siècle de la remettre en état, il se heurte à l'hostilité des habitants qui ont occupé les lieux et craignent d'en être délogés. Jusqu'à la Révolution, l'Ordre restera, en principe, responsable d'entretenir la chapelle et de trouver un desservant pour assurer deux messes chaque semaine, service souvent délaissé si l'on en croit les plaintes des habitants (9). Mais le souvenir de ce temps béni où les Hospitaliers avaient vécu en symbiose avec la population et certainement contribué au développement du pays a subsisté dans la mémoire de la vallée et méritait d'être fondé sur les documents conservés.

Geneviève Durand-Sendrail

1 – LAHONDES (Jules), *La chapelle de Salau en Couserans*, avec deux planches. M.S.A.M.F, t. XI, 1880.

Id. *Donation de G. Orset, de Saint-Girons, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 1272, B.S.A., t.1, 1882, p. 149-153.

Id. *Actes du XIII^e siècle en faveur de Salau (Ariège), Textes romans et latins*, B.S.A., t. 1, 1882, p. 338-347.

2 – CLAUSTRÉS (Jean), *Guide du touriste dans le Haut-Salat, Salau, sa commanderie*, Pamiers, Imprimerie Gaston Delaye, sans date.

3 – ADHG, H Malte Caignac : Une layette est consacrée uniquement à Salau (H Caignac 53) mais d'autres contiennent des documents sur Salau : H Caignac 59, 70...Pour le XIII^e siècle, je connais 31 chartes.

4 – La charte de 1272 a été transcrite par Lahondès, op.cit. p. 149-153.

5 – ... « *et Petrum Pioc, hominem nostrum, et quicquid juris habebam in dicto homine et omnibus bonis suis tempore donationis predictae.* » Transcription de Lahondès, op. it. p. 345.

6 – « *Et, si forte aliquando patiemur egritudine vel erumna, debent nos libenter in ospitali accipere, in nobis necessaria erogare, et, si mors nobis evenerit, tanquam*

frater, nulla culpa propria interposita sepelire. ». Transcription de Lahondès, op.cit. p. 341.

7 – « cum venissemus in Coseranensem diocesim causa visitandi domos et bajulias nostri Ordinis et fratrem Petrum Saquer preceptorem de Salano venire fecissemus ad nos cum meliori parte fratrum et donatorum dicte bajulie ad inquirendum super statum bajulie de Salano, invenimus, licet alias intelleximus, quod **diversimode vivebant** fratres et donati ipsius bajulie... Nam, illi qui apud Sanctum Martinum morabantur et alii de domibus inferioribus ad domum de Salano et illi de Salano ad domos inferiores motu proprio veniebant, quum eis videbatur, ad terras huc et illuc discurrebant, preceptoris sui licentia non petita. » id., p. 345.

8 – « Item volumus quod helemosina consueta fiat semper apud Salanum secundum posse domus, prohibentes ne preceptor, qui est aut erit pro tempore, possit nec debeat facere fratrem, sororem, nec donatum nec datam, **corporaliter** in tota ipsa bajulia de Salano. Et, si cum licentia prioris, aliquem aut aliquam reciperet, caveat sibi quod non sint conjugio alligati. **In spiritualibus** vero, possit recipere illas vel illos sine prioris licentia, secundum quod sibi videbitur faciendum. Id., p.346.

9 – Les habitants « *se sont plaints avec beaucoup de douleur de ce que le Sieur Icard, que Monsieur de Véran, prieur de la chapelle, y a commis pour le service, la presque abssolument abandonnée et semble ne sapliquer qu'à en détruire la dévotion quy estoit sy renommée dans les frontières de France et despagne... Ils assurent que les Espagnols quy ont une particulière dévotion a Nostre-Dame de Salau y retabliroint promptement lesdits obits et en payeroient non sullement la dite rente de trente-six livres, mais quils y fairoint les dons extraordinaires quils avoient acoutumé aussy bien que les François du circonvoinage a sept ou huit lieues aux environs* » juin 1709 -H Malte Registre 423, fol.177-178. (Référence communiquée par Pierre Vidal)



Chapelle de Salau (Couflens, Ariège) : le clocher et la partie occidentale ont été ajoutés par les Hospitaliers au début du XIII^e siècle.

CHRONIQUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives départementales de la Haute-Garonne présentent sur leur site internet des images non légendées, reproduisant des plaques de verre provenant de la collection iconographique Labouche. Nous souhaitons demander l'aimable participation des Amis afin de nous aider à identifier les lieux et à nous signaler si ces plaques ont été tirées sous forme de cartes postales.

Par avance un grand merci à toutes et à tous.

Site des Archives départementales : www.archives.cg31.fr



Exemple de photographie à identifier (cote 26 Fi 1)